

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 163
N° 59 - Numera Taac

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 13
no Novema 2014

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 1584 CM du 12 novembre 2014 portant fin de fonctions de Mme Sylvie André en qualité de directrice de la santé	4482
Arrêté n° 1591 CM du 12 novembre 2014 portant fin de fonctions de M. François Laudon en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Tuamotu-Gambier	4482
Arrêté n° 1592 CM du 12 novembre 2014 portant nomination de Mme Eliane Soufet épouse Chung en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier	4483
Arrêté n° 1593 CM du 12 novembre 2014 portant nomination de M. François Laudon en qualité de directeur de la santé	4483

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRÊTES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRÊTE n° 1584 CM du 12 novembre 2014 portant fin de fonctions de Mme Sylvie André en qualité de directrice de la santé.

NOR : DSP1402242AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service territorial de la santé publique dénommé "direction de la santé" ;

Vu l'arrêté n° 673 CM du 15 avril 2004 modifié portant organisation de la direction de la santé ;

Vu l'entretien préalable en date du 7 novembre 2014 avec Mme Sylvie André, directrice de la santé ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 novembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions de Mme Sylvie André en qualité de directrice de la santé, à compter du 12 novembre 2014 au soir.

Art. 2. — L'arrêté n° 1614 CM du 2 décembre 2013 portant nomination de Mme Sylvie André en qualité de directrice de la santé est abrogé à compter de la même date.

Art. 3. — Le vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 novembre 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le vice-président,
ministre du budget, des finances,
de la fonction publique,
des énergies, de la santé
et des solidarités*
Nuihau LAUREY.

ARRÊTE n° 1591 CM du 12 novembre 2014 portant fin de fonctions de M. François Laudon en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Tuamotu-Gambier.

NOR : CTG1402271AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Tuamotu et Gambier, des îles Sous-le-Vent, des îles Marquises et des îles Australes ;

Vu l'arrêté n° 3 CM du 7 janvier 2002 modifié portant organisation de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier ;

Vu la lettre de l'intéressé du 7 novembre 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 novembre 2014,

Arrête :

Art. 2. — Il est mis fin, le 12 novembre 2014 au soir, aux fonctions de M. François Laudon en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Tuamotu-Gambier.

Art. 3. — L'arrêté n° 866 CM du 28 juin 2011 portant nomination de M. François Laudon en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Tuamotu-Gambier est abrogé le 13 novembre 2014.

Art. 4.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 novembre 2014.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 1592 CM du 12 novembre 2014 portant nomination de Mme Eliane Soufet épouse Chung en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier.

NOR : CTG1402272AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Tuamotu et Gambier, des îles Sous-le-Vent, des îles Marquises et des îles Australes ;

Vu l'arrêté n° 3 CM du 7 janvier 2002 modifié portant organisation de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier ;

Vu les nécessités de service ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 novembre 2014,

Arrête :

Article 1er.— Mme Eliane Soufet épouse Chung est nommée en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier à compter du 13 novembre 2014.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 novembre 2014.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 1593 CM du 12 novembre 2014 portant nomination de M. François Laudon en qualité de directeur de la santé.

NOR : DSP1402243AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service territorial de la santé publique dénommé "direction de la santé" ;

Vu l'arrêté n° 673 CM du 15 avril 2004 modifié portant organisation de la direction de la santé ;

Vu l'arrêté n° 1591 CM du 12 novembre 2014 portant fin de fonctions de M. François Laudon en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Tuamotu-Gambier ;

Vu l'arrêté n° 1584 CM du 12 novembre 2014 portant fin de fonctions de Mme Sylvie André en qualité de directrice de la santé ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 novembre 2014,

Arrête :

Article 1er.— M. François Laudon est nommé directeur de la santé à compter du 13 novembre 2014.

Art. 2.— Le vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 novembre 2014.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le vice-président,
ministre du budget, des finances,
de la fonction publique,
des énergies, de la santé
et des solidarités,
Nuihau LAUREY.*

Est disponible



CODE
DES DOUANES
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

(Mise à jour au 1er avril 2014)

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE
BP 9006 Motu Uta – 98715 Papeete - Tahiti

Prix TTC : 3 062 F CFP